

**DOCUMENT DE SORTIE (pour les enfants de la famille)**  
**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Classe : ..... - ..... - .....

NOM : ..... - .....

Prénom : ..... - ..... -  
.....

Document à remettre au professeur de votre enfant pour **le jeudi 1er septembre 2022.**

Dans l'attente du laissez-passer, merci de signaler, sur papier libre, votre autorisation de sortie. Votre enfant la présentera à la grille.

1. LAISSEZ-PASSER

O U I - N O N

Mon enfant est autorisé à sortir seul(e) toute l'année à la fin des cours

Mon enfant est autorisé à sortir seul :

à 12h20 (uniquement pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années)

après les cours lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (entourez votre choix)

après l'étude lundi – mardi – jeudi (entourez votre choix)

**ATTENTION : Je joins une photo (très claire) de mon enfant. Celle-ci apparaîtra sur son laissez-passer.**

2. AUTORISATION DE SORTIE ACCOMPAGNEE

Pour toute sortie accompagnée par un tiers autre que la famille, il vous faudra fournir un mot daté et signé d'un des deux parents, et l'enfant le présentera à la sortie

3. MON ENFANT NE RESTE JAMAIS A L'ECOLE DURANT LE TEMPS DE MIDI  (noircir si c'est le cas)

**SIGNATURE :**